

L'an deux mil dix-huit et le vingt-neuf juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. CANDY Roger, FOURNIER Bernard, CASTAGNO Pierre, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette et BENACCHIO Patricia.

Absents : Mme NOISIER Françoise (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul), MM. VELLA Rémy (pouvoir donné à CANDY Roger), BELLON Gilbert (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène) et ARNAUD Loïc.

Secrétaire de séance : M. CANDY Roger.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Marché d'aménagement de village : choix de la société de contrôle des travaux sur les réseaux :

Le maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de village actuellement entrepris il était prévu de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des essais de réception sur les travaux de mise en séparatif, d'élimination des eaux claires parasites et de réhabilitation des réseaux d'eau potable. L'appel d'offre a été passé le 25 avril 2018 et deux sociétés y ont répondu. Après étude de leur proposition il est décidé de retenir celle du bureau de contrôle MP3D pour un montant de 10 520,40 € TTC.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Réseaux Télécom : demande de subvention au Département :

Le maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le village seront réalisés par le SyME 05. Cependant les réseaux de communications électroniques ne sont pas financés par leur organisme. Il propose de solliciter une subvention du Département des Hautes-Alpes qui peut y contribuer à hauteur de 20 % des dépenses estimées à 46 228,90 € HT.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Vente du garage municipal du chemin du vieux moulin : choix de l'acquéreur :

Lors de la dernière réunion du 6 avril 2018 il a été décidé de fixer le prix de retrait minimum pour la vente du hangar communal situé chemin du vieux moulin à 25 000 €.

Les candidats qui s'étaient manifestés ont tous été contactés pour leur proposer de faire une offre d'achat avant le 18 juin 2018. Deux personnes ont répondu par écrit. Après étude des deux offres, la commune retient celle de M. René ARTILLAN qui propose de l'acquérir au prix de 27 500 €.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Création du SIVU du Haut-Buëch : approbation des statuts et désignation du représentant :

Suite à l'abandon de la compétence enfance-jeunesse par la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, celle-ci a été reprise par les 8 communes issues de l'ancienne Communauté de Communes du Haut-Buëch avec pour objectif la création d'un SIVU. Les statuts ont été préparés et sont soumis au vote des collectivités avec la désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant pour la Beaume. Après en avoir débattu, Bernard FOURNIER est nommé délégué titulaire et Roger CANDY membre suppléant.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Tarif de vente de gravier de la carrière communale :

Le maire explique que du gravier a été extrait du tunnel du col de Cabre lors des travaux réalisés sur la voie ferrée et stocké sur la plateforme à côté de la décharge communale. Deux administrés de la commune ont demandé à pouvoir en récupérer et il est proposé de le leur facturer pour un montant forfaitaire de 20 €.

➤ Délibération adoptée avec 9 voix Pour et 1 Abstention.

Facturation des frais de nettoyage du domaine public :

Le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Patrick DUBOIS a entreposé des matériaux et déchets végétaux (bois et sciure) derrière son habitation dans la Grande Rue du village sans permission de voirie depuis plusieurs semaines. Malgré une mise en demeure de nettoyer le domaine public, les lieux n'ont pas été remis en état et le nettoyage a été effectué par les employés communaux. Il est décidé d'imputer les frais correspondants à Monsieur Patrick DUBOIS pour un montant forfaitaire de 30 €.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Forêt communale : travaux retenus pour 2018 et proposition des coupes 2019 :

Une proposition de travaux pour 2018 portant sur l'entretien des périmètres de la parcelle 16 du lieu-dit « Le Serre des Aures » a été chiffrée par l'ONF à 3 185,00 € HT. Après échange avec l'agent forestier cette proposition a été revue à la baisse pour limiter les travaux à environ 2 500 €. Un devis sera établi avant validation définitive.

Par ailleurs le programme d'assiette des coupes figurant dans le plan de gestion de la forêt communale prévoit que l'exploitation de la parcelle n° 3 était planifiée pour 2019. Suite à la visite sur le terrain de l'ONF, leur rapport de coupe a préconisé que son exploitation soit reportée en 2021.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Nouveau règlement municipal de l'eau :

Les services de la préfecture qui ont été consultés n'ont pas encore donné leur avis sur le projet de règlement. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour et sera soumis à l'assemblée ultérieurement.

Demande de subvention au Département pour la réparation du moteur de volée des cloches de l'église du village :

Le moteur de volée des cloches de l'église de La Beaume ne fonctionne plus depuis plusieurs mois. Le devis établi pour réaliser les travaux de remplacement par un modèle électronique plus adapté s'élève à 1 832 € H.T. Le maire propose de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 50 % pour ces travaux.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Emprunt sur le budget principal : choix de l'organisme de crédit :

Trois organismes de crédits ont été sollicités pour souscrire l'emprunt de 200 00 € prévu au budget primitif. Seuls deux ont répondu et l'offre la plus intéressante a été établie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence au taux de 1,81 % sur 25 ans.

- Délibération adoptée à la majorité.

Proposition d'échange de terrains au Villard entre la commune et M. et Mme PHILIPPE :

Il est projeté d'échanger d'une partie d'un terrain cadastré B 1469 appartenant à M. et Mme PHILIPPE Laurent au hameau du Villard sur lequel est édifié un vieux four à pain en bon état de fonctionnement et qui peut être mis en service à l'occasion des festivités locales contre le terrain communal cadastré B 1040 d'une surface de 35 m² et une portion de terrain communal cadastré actuellement C 366 à faire border situé en continuité de leur propriété. Cette acquisition pour la commune permettrait de mettre en valeur le petit patrimoine. Il est proposé que les frais administratifs de cet échange soient partagés entre chacun.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Voirie communale : demande de subvention 2018 :

La commune est éligible aux aides financières sur l'enveloppe du Département cette année et espère obtenir 70 % de subvention pour les travaux de voirie à réaliser sur la route de La Combe au Villard et sur la vieille route du Villard.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Bibliothèque : Le Département a transmis une convention relative au fonctionnement de la bibliothèque de prêt sur laquelle devront être inscrits les bénévoles de la commune participant à cette activité.

Travaux d'aménagement du village : Un sinistre est survenu pendant les travaux sur un mur de soutènement qui s'est en partie affaissé. Les experts des différentes compagnies d'assurance sont venus constater les dégâts pour pouvoir rédiger leur rapport et estimer le coût des réparations.

Orages violents : Certains chemins, dont la vieille route du Villard, ont été dégradés lors des violents orages survenus le 27 juin dernier et des frais de remise en état sont à prévoir.

Agence Régionale de Santé : Un courrier de demande de mesures à prendre a été reçu de leur service. Cela concerne les problèmes de potabilité de l'eau et de la mise en conformité des captages des Nays. Une réponse leur a été donnée point par point à chaque observation formulée. Par ailleurs le maire indique que ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 70 %.

PLU : Une réunion du conseil municipal devra certainement être organisée dans l'été pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Bénévolat : Le maire rappelle que plusieurs administrés assurent du bénévolat temporairement et gratuitement sur la commune et ce dans un but d'intérêt général (arrosage des fleurs...) mais également pour le compte de l'association du Comité des Fêtes avec l'amélioration des structures mises en place pour les festivités. Dans le cadre de leur participation ceux-ci ne sont pas rémunérés.

Toilettes publiques : Ce chantier s'est élevé à 23 401,42 € HT subventionné par la Région à hauteur de 15 000 € et par les fonds parlementaires de la Députée à hauteur de 8424,51 €, ce qui couvre la totalité des dépenses hors taxes réalisées.

Enfouissement des réseaux : Un particulier a consulté le SyME 05 pour savoir s'il peut obtenir une autorisation de passage d'une gaine électrique traversant la Grande Rue entre son habitation et son jardin. Après renseignements auprès de l'assurance de la commune et du SyME 05 ce type de travaux est formellement interdit pour des raisons de sécurité. Une réponse écrite a été confirmée de leur part dans ce sens.

Transports scolaires : L'augmentation du tarif des cartes de transports scolaires dont la gestion a été confiée à la Région en Septembre 2017 fait l'objet d'une pétition des parents d'élèves impactés par le surcoût considérable engendré (passant de 15 € à 110 € par carte). De leurs côtés les élus se sont regroupés pour dénoncer cette décision et le président du Département ainsi que la Députée ont pris une motion pour le maintien de la gratuité des transports dans le département rural des Hautes-Alpes.

Intercommunalité : Le maire résume les principaux dossiers en cours. La station de Céüze risque d'être abandonnée car l'Etat n'apporte aucune aide financière. Par ailleurs la CCBD a voté pour le rachat de l'ancienne MAPAD de Veynes pour y installer les bureaux. Une étude financière est en cours pour évaluer le coût de la transformation des chambres de ce bâtiment en locaux administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.